

2023 !...

Et nous revoici ! En 2023 ! après une année 2022 bien éprouvante; la guerre en Ukraine, un été caniculaire, des incendies violents, des orages de grêle dévastateurs, la baisse du pouvoir d'achat avec les hausses de prix, la crainte de manquer d'énergie et toujours le Covid, la grippe et autres maladies alors que la fracture sanitaire s'accroît.

Nous savons tous qu'il va falloir renoncer en partie à nos habitudes de vie pour aller vers une consommation plus responsable, plus durable.

Acceptons et œuvrons tout au long de cette année 2023 afin de trouver résilience et sérénité. Comptons sur notre forte adaptabilité, notre créativité pour évoluer et accepter l'inévitable; économiser l'énergie en attendant le développement des énergies renouvelables, limiter le gaspillage et pratiquer les écogestes pour améliorer notre pouvoir d'achat...

En 2023, notre association *Que Choisir de l'Ain* poursuivra ses efforts pour vous accompagner dans le conseil, vous aider dans vos litiges de consommation, vous informer sur nos sites internet, avec la lettre AinConso, mais aussi par nos chroniques sur RadioB ou simplement par téléphone.

Pour 2023, nous comptons sur votre fidélité et nous vous présentons tous nos meilleurs vœux, nous vous souhaitons de partager de nombreux moments de plaisir, de concrétiser vos projets...

Prenez soin de vous.

Nos activités en 2022

En 2022, notre association a maintenu le cap. En fin d'année, nous comptons 995 adhérents dont plus de 500 ré-adhésions. Nous vous remercions de votre fidélité. Les ré-adhésions sont très importantes, elles assurent le salaire de notre secrétaire, témoignent de votre satisfaction pour le traitement d'un litige et de votre engagement à la défense des droits des consommateurs.

Nous avons aidé plus de 400 consommateurs à obtenir réparation. Nos permanences sont toutes fonctionnelles, elles permettent aux aindinois de limiter leurs déplacements pour nous rencontrer. La permanence de Neuville sur Ain, ouverte en septembre connaît un réel succès, une deuxième demi-journée par mois est à l'étude, nous envisageons aussi d'ouvrir une permanence au nord ouest du département.

Nos conseillers litiges ont bien du travail, les arnaques sont de plus en plus nombreuses et les entreprises concernées font beaucoup pour retarder les dossiers. Nous manquons toujours cruellement de bénévoles conseillers litiges pour répondre à la demande. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une compétence pour être conseiller. Il faut être disponible, savoir utiliser le net et savoir écouter les consommateurs lésés. Une formation est dispensée pour vous aider à analyser un dossier, à utiliser les nombreuses sources qui aident à traiter le litige.

Lancez vous, venez nous rejoindre, vous réaliserez une expérience très enrichissante.

De plus en plus d'escroqueries financières

Mme R a voulu renflouer son compte bancaire. Sur internet, un site lui inspire confiance, elle laisse ses coordonnées. Très vite, elle est rappelée par un commercial qui lui propose différents placements dont un soi-disant livret sans risque à 3% de rendement mensuel garanti et sans engagement de durée. Mme R vire une grande partie de ses économies, avant de réaliser qu'elle ne sait rien de l'établissement financier pour lequel elle a fait le virement. Après avoir compris qu'elle ne retrouverait pas son argent, elle nous a sollicité. L'épargne ne concerne pas la consommation, nous pouvons seulement lui conseiller de voir avec sa banque ou son assistance juridique.

Les escroqueries sur les placements financiers sont de plus en plus fréquentes, les pertes subies par les particuliers de plus en plus lourdes (pertes moyennes de 72000€ en 2021). Les arnaques les plus classiques concernent la vente d'emplacements de parkings, de chambres d'EHPAD ou de résidences étudiantes, les placements sur livret, le FOREX (marché des devises), les cryptomonnaies et plus récemment les arnaques en lien avec la transition énergétique (panneaux photovoltaïques sur les vergers, les toits, les bornes électriques...). Mais l'ingéniosité des escrocs est sans limite, ils savent s'adapter, se renouveler en permanence, comprendre vos besoins pour mieux vous tromper.

Nos conseils : Ne rêvez pas, les promesses de gain facile, les rendements exceptionnels et sans risques, les placements réservés n'existent pas.

Ne laissez pas vos coordonnées sur des formulaires en ligne.

Méfiez vous des démarchages téléphoniques ou par mail, et/ou des influenceurs qui sont devenus millionnaires avec quelques centaines d'euros par mois.

Rappelez votre interlocuteur en passant par le standard de la société pour laquelle il travaille, en **cherchant vous même le numéro de téléphone**. Demandez à rencontrer physiquement un conseiller.

Avant tout virement, **consultez la liste noire** des sites arnaqueurs sur la plateforme épargne info service de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). Effectuez des recherches poussées en ligne; les avis des internautes, les forums, les sites répertorient les sociétés agréées en France (Orias.fr, Regafi.fr, Geco.amf-france.org).

Ne réalisez jamais un virement en fin de semaine. Les banques acceptent de bloquer un virement dans les 24 heures après son émission (procédure de recall). Les escrocs le savent et vont tout faire pour obtenir le virement un vendredi ou la veille d'un jour férié.

Ne cédez jamais à l'urgence, il n'y en a jamais pour des placements.

En cas d'arnaque, vous avez très peu de chance de revoir les sommes investies, mais portez plainte, faites un signalement sur internet et contactez une association de défense des épargnants.

Modifions nos habitudes alimentaires: pour une alimentation plus responsable pour préserver la nature

Diminuons le gaspillage alimentaire: actuellement en France, 40% de la nourriture produite est gaspillée entre la production et nos assiettes, soit 30kg par personne et par an. Acceptons les fruits et légumes moches. Consommons les produits ayant dépassé la date de durabilité minimale (DDM), cela ne présente aucun danger pour la santé, éventuellement une qualité gustative moindre. Gérons mieux nos approvisionnements, 25% de nos déchets alimentaires sont des produits bruts ou transformés non consommés.

Consommons moins de viandes rouges et plus de viandes blanches, davantage de légumineuses.

Acceptons de consommer les dernières innovations, ces productions très riches en protéines, que sont les produits à base d'insectes, de champignons, d'algues qui demandent peu de terres agricoles, peu d'intrants. La dernière découverte apparue sur le marché est un micro organisme dénommé Fy. Il fermente sur l'eau, produisant en trois jours, sans lumière, une quantité importante de protéines contenant tous les acides aminés essentiels à l'humain. Sa transformation est simple, selon le goût voulu, la texture, la couleur, il suffit d'ajouter des épices, des légumes et de mixer.

Mettons à l'honneur le fait maison : c'est l'assurance d'une meilleure qualité nutritionnelle avec moins de sel, de sucre, de gras, pas de colorants, d'épaississants, de stabilisants, ces additifs ô combien néfastes à notre santé. Réalisés à partir de produits simples souvent locaux, les menus sont plus faciles à équilibrer. Plusieurs études ont montré que le fait maison est plus économique que l'achat de produits transformés équivalents. S'il faut vous convaincre, regardez le prix des carottes rappées chez votre commerçant.

Le fait maison est aussi une source de satisfaction, de lien social, d'échanges et il est tellement facilité par les équipements ménagers actuels.

Exigeons une agriculture plus respectueuse de la nature qui rend aux sols leurs biodiversités, qui favorise le développement des pollinisateurs (insectes, oiseaux...) en utilisant moins d'engrais, de pesticides, d'eau et d'énergie.

Le changement climatique, la croissance démographique vont nous obliger à modifier nos assiettes, à bousculer nos habitudes alimentaires, alors prenons de l'avance et commençons dès 2023.

Mardi 21 février 2023

**Mairie de Châtillon sur Chalaronne,
à 15h,**

**réunion publique avec la gendarmerie sur les
arnaques sur internet, les fraudes à la carte
bancaire.**

**Samedi 25 mars 2023
Assemblée Générale
de notre association,**

**à 10h à la Maison de la culture et de la citoyenneté
4 allée des Brotteaux à Bourg en Bresse**

Adoptons une mobilité douce

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et les vélos à assistance électrique ont fait une percée spectaculaire en 2022. Les primes de l'État, de la Région, du Département, de la ville et même quelquefois la participation des employeurs ont aidé à l'équipement des particuliers.

Mais il reste encore beaucoup à faire, l'objectif est de 12% de mobilité douce en ville en 2030.

Les vélos et les EDPM qui comprennent les trottinettes électriques, les monoroues, les gyropodes, les hoverboards apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien mais aussi des problèmes de partage de l'espace public. Une réglementation a été mise en place dès 2019.

Les équipements obligatoires sont: des feux de position avant et arrière, des dispositifs rétro réfléchissants arrières et latéraux, un avertisseur sonore et un système de freinage.

Les équipements non obligatoires mais fortement conseillés : un gilet rétro réfléchissant surtout pour se déplacer de nuit ou par visibilité réduite, un casque.

Il est obligatoire de circuler sur les pistes cyclables quand elles existent et il est interdit de rouler sur les trottoirs (sanction de 4^e classe 135€ d'amende), se garer sur les trottoirs est toléré, mais il ne faut pas gêner la circulation des piétons, ni leur sécurité.

Les dernières lois prescrivent 8 places pour les vélos dans les TGV ou les TER neufs, 5 places vélos dans les autocars hors circuit urbain, des consignes équipées d'un système de contrôle d'accès dans toutes les gares, tous les immeubles construits après 2022 seront équipés d'un emplacement sécurisé pour vélos.

Pour plus de tranquillité, il est important de s'assurer.

Les dommages causés à un tiers sont couverts par la responsabilité civile incluse dans les contrats d'assurance habitation. Les blessures personnelles ne sont pas couvertes. Renseignez vous auprès de votre assureur.

En 2023, utilisez les mobilités douces, les transports en commun, le covoiturage est indispensable pour augmenter le pouvoir d'achat et pour lutter contre le réchauffement climatique.

Au 1^{er} janvier 2023

Fin du timbre rouge (envois prioritaires): La poste met fin au timbre rouge qui était censé acheminer le courrier en moins de 24h. Cet arrêt se justifie par la concurrence des mails, le peu de demandes des consommateurs, l'impact écologique des transports rapides, la rentabilité. A la place, la poste crée la e-lettre rouge, un service d'impression numérique. Et bien sûr les affranchissements du courrier augmentent : 1,16€ le timbre vert, 1,14€ le timbre gris, 4,83€ le courrier en recommandé.

Fin des contraintes géographiques pour les numéros de téléphone fixe : les numéros de téléphones fixes commençant par 01, 02, 03, 04, 05 peuvent désormais être conservés à vie, les zones géographiques n'ont plus lieu d'être. Cette possibilité est très importante pour les entreprises et les particuliers qui déménagent en changeant de zones téléphoniques.

Création d'une Police de la Sécurité Sanitaire des Aliments (PSSA) : Le PSSA est le regroupement :

- des inspecteurs de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL, ministère de l'agriculture) qui contrôlaient la qualité des végétaux, des animaux, les normes environnementales, les abattoirs, les sites industriels...

- et ceux de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF, ministère de l'économie) qui intervenaient sur les produits transformés ou directement vendus aux Français. Concentration des moyens pour une meilleure efficacité?